



PAR COURRIEL

Québec, le 5 septembre 2025

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 août 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

*« La liste des projets de logements abordables ou sociaux en développement ou en cours de réalisation pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque, dans le cadre des programmes suivants (Pour la période couvrant les années 2024 et 2025) :*

- **Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)**
- **AccèsLogis**
- **Supplément au loyer (PSL)**

1. *Tout document présentant la répartition régionale des projets (nombre d'unités, partenaires communautaires, financement alloué).*
2. *Tout rapport ou analyse produit par la SHQ concernant l'adéquation entre l'offre de logements abordables et les besoins recensés pour les personnes en situation d'itinérance. »*

...2

Après analyse, nous accédons partiellement à votre demande. Certains renseignements demandés ne peuvent vous être communiqués. À cet égard, nous invoquons l'article 28, alinéa 4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) pour refuser l'accès à ces informations. Vous trouverez les renseignements que nous estimons possible de vous transmettre en pièce jointe.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels,

*(Original signé)*

**M<sup>e</sup> EMMANUEL BOILARD-SAUVAGEAU**

N/Réf. : 2025-2026-37